



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hygiène et sécurité

Question écrite n° 72736

## Texte de la question

Mme Marie-Christine Dalloz attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le recours aux gels hydro-alcooliques pour l'aseptisation des mains, notamment en milieu hospitalier où l'utilisation est de plus en plus fréquente. Le 2-propanol, présent à 60 % dans ces solutions, est un alcool qui pénètre par voie transcutanée rapide par action solvante du film lipidique protecteur et respiratoire pour finalement donner naissance par oxydation à de l'acétone, métabolisée en acides acétique et formique d'où toxicité et conséquences tels que dessiccation de la peau, stéatose hépatique, céphalées, sensations ébrieuses, troubles digestifs constants, impact négatif sur la fertilité masculine. Le personnel hospitalier est exposé à des doses pondérales importantes au quotidien. L'incitation à utiliser ce type de produit dans le secteur hospitalier va croissante dans la mesure où la Haute autorité de santé considère que la quantité de gel hydro-alcoolique utilisée dans l'établissement est un indicateur valable de lutte contre les infections nosocomiales au point de considérer les indices ICALIN et ICSHA comme principaux critères d'évaluation et d'accréditation. Aussi, elle lui demande si la prudence ne nécessiterait pas un examen plus approfondi des causes et conséquences du 2-propanol émanant des gels hydro-alcooliques.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Christine Dalloz](#)

**Circonscription :** Jura (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 72736

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 mars 2010, page 2292

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)